Service de l'Information Aéronautique
DSNA

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Tél : 05 57 92 57 95 ou 57 97
e-mail : sia.supaip@aviation-civile.gouv.fr
Internet : www.sia.aviation-civile.gouv.fr

SUP AIP 193/18

Date de publication : 13 SEP

Objet : Création d'une zone réglementée temporaire (ZRT) « RED ARROWS » dans la région de MONACO

En vigueur : Le 27 septembre 2018

Lieu : FIR : Marseille LFMM - AD : Nice Côte d'Azur LFMN - Heliport : Monaco LNMC

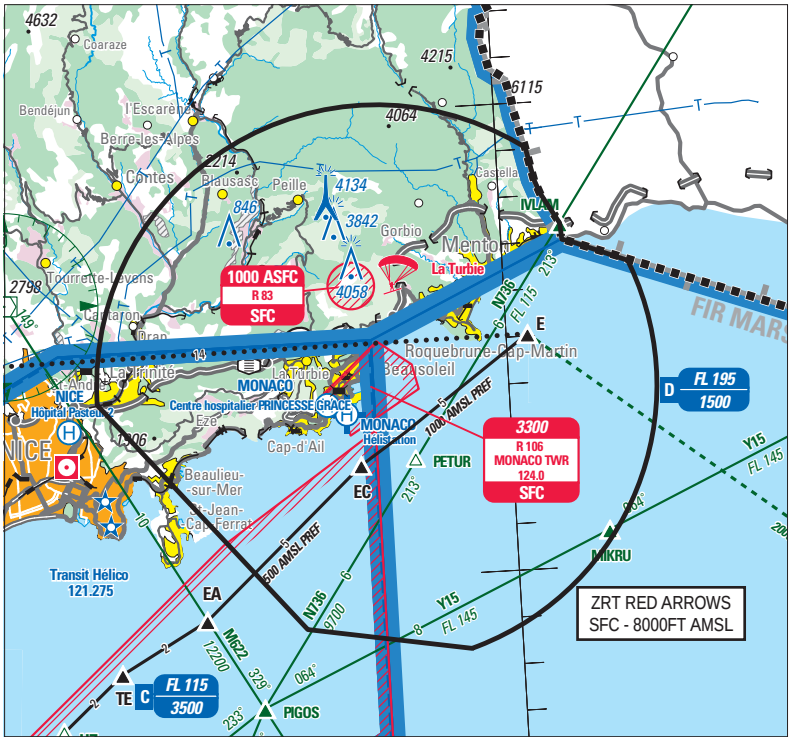

ACTIVITÉ
Évolution d'aéronefs en patrouille à l'occasion d'une manifestation aérienne

DATES ET HEURES D'ACTIVITÉ
ZRT activable : 27 septembre, 1130 - 1400

INFORMATION DES USAGERS
NICE INFO : 120.850 MHz NICE TWR : 121.275 MHz MONACO TWR : 119.200 MHz

STATUT
Zone réglementée temporaire qui se substitue aux portions des espaces (CTR 1, TMA 1, TMA 2, TMA 13 NICE) avec lesquelles elle interfère.

CONDITIONS DE PENETRATION
CAG et CAM : contournement obligatoire pendant l'activité réelle excepté pour : • les aéronefs participant à la manifestation, • les aéronefs effectuant des missions de secours, de sauvetage, de douane, de police ou de sécurité civile lorsque leur mission ne permet pas le contournement de la ZRT après notification avec NICE INFO.

SERVICES RENDUS

Information de vol et alerte par l'organisme gestionnaire du secteur d'information de vol interférant (SIV 1.1 NICE).

LIMITES LATERALES ET VERTICALES

Limites latérales :
43°44'02.69" N,007°17'48.46" E
Arc horaire de 6 Nm de rayon centré sur 43°44'09.00" N,007°26'05.00" E
43°49'02.99" N,007°30'51.72" E
Frontière franco-italienne
43°47'00.00"N,007°32'00.00"E
43°46'30.71" N,007°33'41.55" E
Arc horaire de 6 Nm de rayon centré sur 43°44'09.00"N,007°26'05.00"E
43°38'24.00"N,007°28'28.00"E
43°39'00.00"N,007°23'39.00"E
43°44'02.69" N,007°17'48.46" E

A l'exclusion des zones réglementées LF-R 106 et LF-R 225 (cf AIP ENR 5.1) lorsqu'elles sont actives.

Limites verticales :
SFC / 8000ft AMSL

DISPOSITIONS COMPLEMENTAIRES

Suspension des vols entre NICE et MONACO.
Itinéraire VFR de transit SUD CTR NICE (SB-EA-E) suspendu dans les deux sens.
Itinéraire VFR de transit NORD CTR NICE (E-NA-EW) suspendu dans les deux sens.

Les usagers aériens sont invités à prendre connaissance des informations complémentaires qui pourraient être portées à leur connaissance par la voie de l'information aéronautique, notamment en ce qui concerne les restrictions d'utilisation des plateformes aéroportuaires de NICE et de MONACO.

ORGANISME A CONTACTER

Directeur des vols : 06 85 41 27 27.

© SIA